



Accueil d'enfants et de jeunes ukrainiens

Recensement des effectifs et de la capacité d'accueil

SGEC/YD/2022/367
05/04/2022

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR TRANSMISSION URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Nous venons d'apprendre que le Ministère de l'Education Nationale envisage de participer au **financement de l'accueil des enfants et des jeunes ukrainiens par :**

- **Un abondement du forfait d'externat,**
- **Une dotation spécifique de moyens d'enseignement**

au bénéfice des établissements concernés.

Ce financement doit être budgété. Il est donc **nécessaire de recenser, le plus précisément possible, les effectifs d'enfants et de jeunes accueillis actuellement dans nos établissements.**

Par ailleurs, en prévision de l'augmentation de l'accueil, par notre pays, d'ukrainiens fuyant la guerre, **un recensement des capacités d'accueil dans nos établissements** est demandé afin de préparer cet accueil supplémentaire.

Le recueil de ces données est l'objet de l'enquête que nous vous demandons de remplir en ligne [par retour](#).

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous assurons de nos sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

**RECENSEMENT des ENFANTS et des JEUNES ACCUEILLIS dans les
ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES d'ENSEIGNEMENT**

Et

RECENSEMENT des CAPACITES d'ACCUEIL

L'enquête est accessible par ce lien :

<https://forms.office.com/r/mHx89FA4xe>

3 parties dans ce questionnaire :

- 1^{ère} PARTIE : Identification de l'établissement répondant.
- 2^{ème} PARTIE : Recensement des enfants et des jeunes accueillis :

Vous indiquez le nombre d'enfants et de jeunes accueillis de manière régulière quelle que soit la régularité et le mode d'accueil.

- 3^{ème} PARTIE : Recensement des capacités d'accueil :

Vous indiquez le nombre d'enfants et de jeunes que votre établissement serait prêt à (et pourrait) accueillir s'il était sollicité.

Il s'agit, bien entendu d'une approximation de votre capacité d'accueil raisonnable. En aucun cas il ne s'agit d'un engagement à accueillir le nombre indiqué.